



Madame le Préfet de l'Allier,

Les soussignés s'adressent à vous, en tant que première représentante de l'Etat dans le département, et à travers vous, au gouvernement et à Md. la Ministre de l'Education Nationale à laquelle il a déjà été écrit le 19 février dernier.

La carte scolaire ne passe pas, et ne peut pas passer. 14 postes en moins s'ajoutant aux 29 de l'an dernier : sur le terrain, ces mesures de recul de l'offre de service public, de l'un des services public de proximité les plus essentiels et les plus liés à la vie sociale, municipale et des quartiers, souvent le dernier et le plus important dans la ruralité, entrent en contradiction flagrante avec les réalités, avec les évolutions les plus récentes et avec les propres orientations proclamées de l'Etat concernant les possibilités de développement territorial dans l'Allier.

Le Conseil départemental et les associations de maires demandent un moratoire. Au CDEN, instance consultative, l'unanimité des représentants des personnels enseignants, des parents, des élus, des DDEN, s'est faite pour voter contre cette carte scolaire. Unanimité aussi pour demander à nouveau à Md. La Ministre de la reconsidérer. Et quasi-unanimité pour, en demandant l'application des contrôles légaux concernant l'enseignement privé, attirer l'attention des pouvoirs publics sur les effets, tout à fait nouveaux dans notre département, des récentes mesures de carte scolaire à l'avantage du privé sous contrat ou hors contrat.

Le CDEN est une instance consultative mais la notion même de « consultation » implique une prise en compte par les décideurs, surtout devant une telle unanimité.

Md. La Ministre, répondant à l'Assemblée nationale le 12 mars dernier à une question du député de Moulins, a reconnu qu'on peut « améliorer le processus de la carte scolaire », d'abord par une « cohérence plus forte entre les services de l'Etat », ainsi que par « un dialogue plus en amont avec les élus locaux » et en s'inscrivant dans une « perspective de plus long terme », et « ne partage pas complètement l'idée de moratoire parce que nous ne pourrions pas le tenir partout ».

Pour les conditions réelles de travail et de vie des élèves et des personnels, les mesures prises sont régressives, d'autant que la réduction du nombre de postes

empêche aussi de rétablir des moyens de remplacement à la hauteur des besoins, de faire des ouvertures en nombre suffisant, de restaurer les Réseaux d'aide.

Pour les communes, il est stupéfiant de constater que les fermetures ne tiennent aucun compte des investissements réalisés, concernant des communes Village d'avenir, Petites Villes de demain, ou concerne des écoles situées en Réseaux d'éducation prioritaire.

Ce n'est pas demander un traitement privilégié pour l'Allier que de signaler que des tendances existent à une reprise économique et démographique dans beaucoup de petites communes, et que les fermetures les concernant impactent directement cette reprise. Il y a un choix fondamental de politique publique : voulons-nous que se maintienne et se développe un territoire non surpeuplé, diversifié, souvent rural, ou poursuivre la concentration dans des mégamétropoles de plus en plus en difficulté ?

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons la réouverture des discussions sur la carte scolaire à l'échelle du département, et nous demandons à vous rencontrer, le mercredi 3 avril à partir de 14h, jour où nous appelons les citoyennes et les citoyens, les amis de l'école publique, les élus locaux, les parents d'élèves et les personnels de l'enseignement public à se rassembler à Moulins.

Veillez agréer, Md. le Préfet, l'expression de tout notre attachement à la liberté, à l'égalité, à la fraternité et donc au service public national et laïque pour toutes et pour tous.

Pour l'intersyndicale et les élus, parents, DDEN et citoyens réunis le 13 mars, Vincent Prémey, secrétaire départemental de la FSU, 0679616840

